

Plan d'alerte & d'urgence

Inscription sur le registre nominatif « Canicule »

Formulaire de demande d'inscription sur le registre nominatif



ville de Nançis

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Etage : n° d'appartement : Code d'accès :

Téléphone fixe : Portable :

Mail :

Sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de forte chaleur, en qualité de personne :

- Agée de 65 ans et plus
- Adulte en situation d'handicap
- Agée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail

Je vis

- seul(e)
- en couple (*remplir une autre fiche pour le conjoint*)

Mon médecin traitant :

Nom : Téléphone :

Je bénéficie d'un service :

- d'aide à domicile – Nom : ☎ :
- de soins infirmier à domicile – Nom : ☎ :
- de portage de repas – Nom : ☎ :
- de téléalarme – Nom : ☎ :
- d'aucun service spécifique

Je désigne la personne suivante à prévenir en cas d'urgence :

Nom : Prénom : ☎ :

Lien (*voisin, enfant, ami etc*) : dispose des clés : oui / non

Adresse :

Si vous devez vous absenter entre le 1^{er} juin et le 15 septembre, merci de nous préciser les dates :

Du/...../..... Au/...../.....

Du/...../..... Au/...../.....

En cas d'absence non signalée, sans réponse de votre part, il peut être fait appel aux services d'urgences.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler au CCAS – 9 rue des Ecoles NANGIS toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan canicule par la Préfecture de Seine-et-Marne.

Fait à le :

Nom et prénom :

Le cas échéant la qualité du signataire (*tuteur, parent, voisin etc*) :

Formulaire à retourner à :

CCAS - Espace Solidarité - 9 rue des Ecoles 77370 NANGIS

Information légales

Conformément aux dispositions de la loi du 30 juin 2004 et des articles R.121-2 à R.121-12 du code de l'action sociale et des familles, les communes ont mis en place un registre nominatif destiné à inscrire les personnes âgées et les personnes en situation de handicap qui en font la demande. Le décret n°2004-926 du 1^{er} septembre 2004 fixe les modalités de recueil, de transmission et d'utilisation de ces données nominatives. Il assigne au maire quatre missions : - informer ses administrés de la mise en place du registre; - collecter les demandes d'inscription; - en assurer la conservation, la mise à jour et la confidentialité; - le communiquer au préfet à sa demande, en cas de déclenchement du Plan Canicule. Pour ce faire, les personnes vulnérables et fragiles sont incitées à s'inscrire sur les registres communaux. Le maire pourra utilement s'appuyer sur les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS). Les personnes inscrites sur le registre nominatif ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nangis – Hôtel de Ville – CS 50404 – 77370 NANGIS